

COMMUNE DE LES GONDS

PLAN LOCAL D'URBANISME

PIECE N° 4.1

PLAN DE ZONAGE AU 1/5 000

REÇU
11 JAN. 2024
Sous-Préfecture
de SAINTES

PRESCRIPTION	ARRÊT	APPROBATION
17/04/2014	1/02/2023	15/12/2023

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 15 décembre 2023

Le Président,



Etudié par

URBAN HYMNS

Place du Marché - 17610 SAINT-SAUVANT
Tel : 05 46 91 46 05 | contact@agenceuh.fr



COMMUNE DE SAINTES

Légende

Informations cadastrales

- ▭ Limites communales
- ▭ Parcelles
- ▭ Bâtiments
- ▭ Réseau hydrographique

Informations réglementaires

Prescriptions ponctuelles

- ★ Elément de patrimoine à protéger (article L151-19 du Code de l'Urbanisme)

Prescriptions surfaciques

- ▭ Emplacement réservé (article L151-41 du Code de l'Urbanisme)
- ▭ Secteur comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation (article R151-6 du Code de l'urbanisme)
- ▭ Espace à planter (article R151-43 du Code de l'Urbanisme)
- ▭ Recul le long de la RD 137 (article L111-6 du Code de l'Urbanisme)
- ▭ trame du PPRI indiquée à titre informatif (se référer aux servitudes d'utilité publiques, pièce 5.1 : annexes du PLU)
- ▭ Zone rouge R2 du Plan de Prévention des Risques d'inondation (annexé au dossier de PLU)
- ▭ Espace boisé classé (article L113-1 du Code de l'Urbanisme)

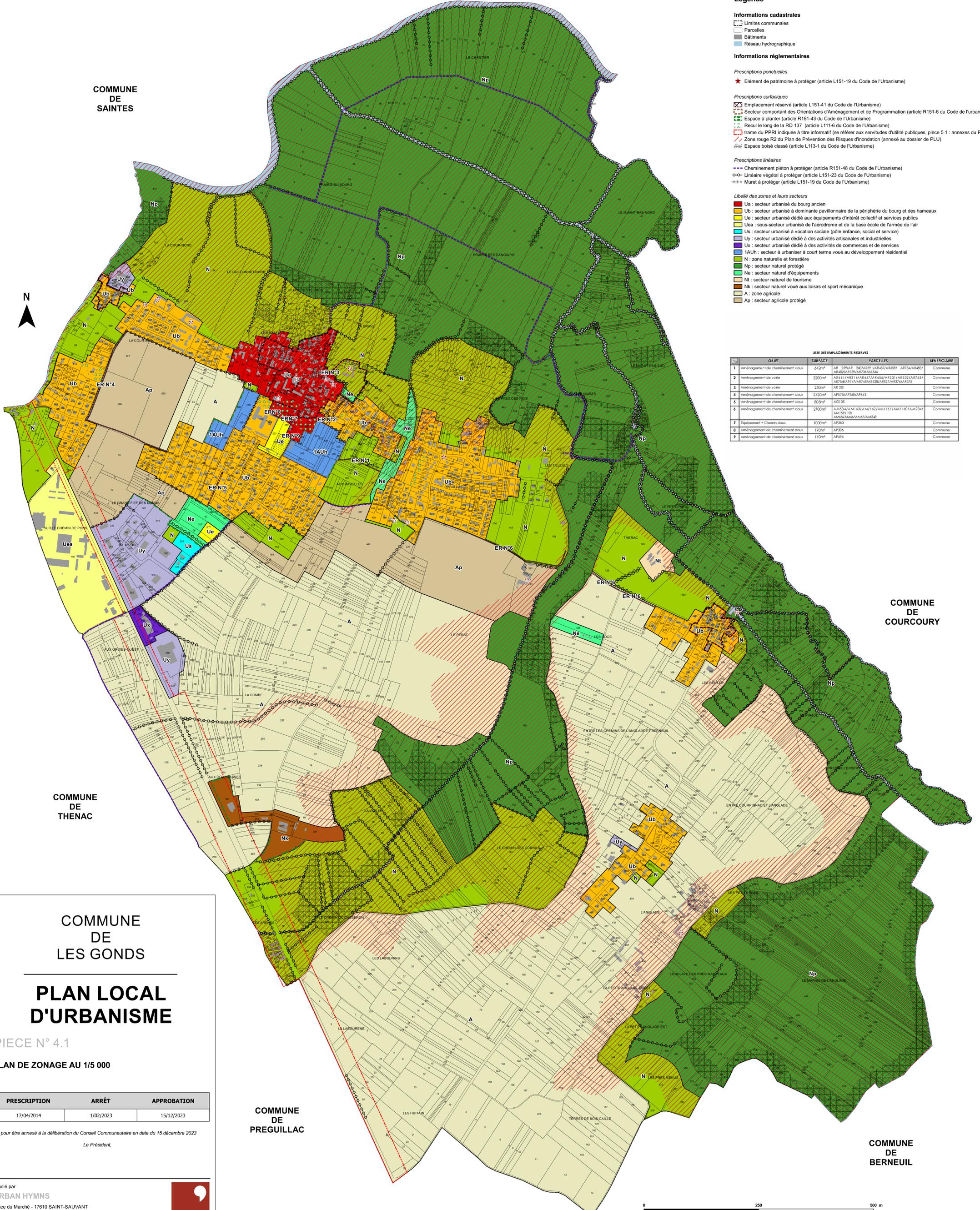
Prescriptions linéaires

- ▬ Cheminement piéton à protéger (article R151-48 du Code de l'Urbanisme)
- Linéaire végétal à protéger (article L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- *** Muret à protéger (article L151-19 du Code de l'Urbanisme)

Libellé des zones et leurs secteurs

- Ua : secteur urbanisé du bourg ancien
- Ub : secteur urbanisé à dominante pavillonnaire de la périphérie du bourg et des hameaux
- Ue : secteur urbanisé dédié aux équipements d'intérêt collectif et services publics
- Uea : sous-secteur urbanisé de l'aérodrome et de la base école de l'armée de l'air
- Us : secteur urbanisé à vocation sociale (pôle enfance, social et service)
- Uy : secteur urbanisé dédié à des activités artisanales et industrielles
- Ux : secteur urbanisé dédié à des activités de commerces et de services
- 1AUh : secteur à urbaniser à court terme voué au développement résidentiel
- N : zone naturelle et forestière
- Np : secteur naturel protégé
- Ne : secteur naturel d'équipements
- Nt : secteur naturel de tourisme
- Nk : secteur naturel voué aux loisirs et sport mécanique
- A : zone agricole
- Ap : secteur agricole protégé

№	OBJET	SURFACE	PARCELLES	BENEFICIAIRE
1	Aménagement de cheminement doux	642m²	AR 259/AR 260/AR51/AR487/AR581/ AR734/AR483/ AR502/AR729/AR736/AR564	Commune
2	Aménagement de voirie	2200m²	AR461/AR316/AR457/AR454/AR531/AR532/AR755/ AR734/AR742/AR748/AR528/AR527/AR376/AR375	Commune
3	Aménagement de voirie	230m²	AR 200	Commune
4	Aménagement de cheminement doux	2420m²	AF575/AF360/AF943	Commune
5	Aménagement de cheminement doux	803m²	AD105	Commune
6	Aménagement de cheminement doux	2700m²	AM504/AM1431/AM1432/AM1161/AM1162/AM204/ AM1159/158/ AM515/AM66/AM67/AM248	Commune
7	Équipement + Chemin doux	1000m²	AF940	Commune
8	Aménagement de cheminement doux	190m²	AF905	Commune
9	Aménagement de cheminement doux	170m²	AF914	Commune



COMMUNE DE THENAC

COMMUNE DE COURCOURY

COMMUNE DE LES GONDS

PLAN LOCAL D'URBANISME

PIECE N° 4.1
PLAN DE ZONAGE AU 1/5 000

PRESCRIPTION	ARRÊT	APPROBATION
17/04/2014	1/02/2023	15/12/2023

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 15 décembre 2023
Le Président,

COMMUNE DE PREGUILLAC

COMMUNE DE BERNEUIL

Etudié par
URBAN HYMNS
Place du Marché - 17610 SAINT-SAUVANT
Tel : 05 46 91 46 05 | contact@agenceuh.fr

